

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 26 mars à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BANIEL Pascal (suppléant) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOUILLENNEC Rachel ; BURLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (suppléant) ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JEGOU Christelle (suppléante) ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile à CLEC'H Vincent ; CADUDAL Véronique à RIOU Philippe ; GOUAULT Jacky à CHAPPÉ Fanny ; GRAEBER Sophie à DOYEN Virginie ; HERVÉ Gildas à CONNAN Guy ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; PAGNY Gilles à CONNAN Josette ; PARISCOAT Dominique à LE MEUR Frédéric ; PRIGENT Christian à LE GAOUYAT Samuel ; RASLE-ROCHE Morgan à RANNOU Hervé ; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUCHER Gaëlle ; BOULANGER Servane ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; DUMAIL Michel ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE LAY Alexandra ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	63
Procurations	13
Votants	76
Absents	12

DEL2024-03-030

CONVENTION DE FINALISATION DU PROJET BRETAGNE TRÈS HAUT DÉBIT : VALIDATION

Guingamp-Paimpol Agglomération participe au financement du projet Bretagne Très Haut Débit pour raccorder les foyers, entreprises et sites publics de son territoire, non-desservis par l'initiative privée avec un objectif de couverture intégrale d'ici fin 2026.

La convention de finalisation du projet garantit pour les EPCI un forfait au local de 308 € pour la totalité du projet, tel qu'adopté par le Comité syndical du 12 mars 2021, contre un forfait initial de 445 €. Cette actualisation bénéficie donc à l'agglomération.

La convention détaille, par phase du projet, le montant global à financer, le montant déjà financé et le reste à financer dans le cadre de cette convention de finalisation, en fonction du nombre de locaux actualisé sur notre territoire. La convention prévoit un versement de 3 acomptes de 25 % du montant en 2024, 2025 et 2026 ; et le solde en 2027, à la réception des travaux par le Syndicat Mixte.

Les données pour Guingamp-Paimpol Agglomération sont les suivantes:

		CONVENTIONS PRECEDENTES	PRESENTE CONVENTION
		(445€ par local)	(308€ par local)
PHASE 1	Nb locaux	15 194	15 677
	Montant	6 761 330 €	4 828 516 €
PHASE 2	Nb locaux	13 155	14 871
	Montant	5 853 975 €	4 580 268 €
PHASE 3	Nb locaux		22 407
	Montant		6 901 356 €
TOTAL	Nb locaux	28 349	52 955
	Montant	12 615 305 €	16 310 140 €

Montant à financer par l'EPCI sur l'ensemble du projet	16 310 140 €
Montant déjà financé par l'EPCI au titre des conventions précédentes	12 615 305 €
Montant déductible des opérations de MED	€
Reste à financer (objet de la présente convention)	3 694 835 €

Ces sommes sont réparties pour 98 % en investissement et 2 % en fonctionnement.

Vu la convention n°2023-011-37 de finalisation du projet « Bretagne Très Haut Débit » ci-annexé ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide le restant à financer de 3 694 835 € en 3 acomptes de 25 % sur 2024, 2025 et 2026 soit 923 708.75 € par acompte et le solde en 2027 ;
- Autorise le Président à signer la convention de finalisation du projet Bretagne Très Haut Débit avec Mégalis Bretagne.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Hervé RANNOU